



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MARS 2024

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 20 mars 2024** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents pour partie, excusés ayant donné pouvoir : Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)

Membres absents pour partie, sans donner pouvoir : Claude MARCOLET (Arrivé à 20h53)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- RESSOURCES HUMAINES 4
 - 1. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS) 4
 - 2. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES 4
 - 3. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS 5
 - 4. SERVICES MUNICIPAUX - VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS 6
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 7
 - 5. COMMISSIONS COMMUNALES 7
 - 6. ANIMATION – culture – SPORT – VIE ASSOCIATIVE..... 7
 - 7. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 7
- AMÉNAGEMENT – patrimoine – URBANISME 8
 - 7. LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE-TIGRE..... 8
 - 8. DÉNOMINATION DU PARC « Antoinette BIRABENT » 10
- affaires sociales..... 11
 - 9. POLITIQUE DE LA VILLE 11
- INFORMATIONS..... 17
 - 1. Décisions du Maire..... 17
 - 2. État des contentieux..... 18
 - 3. Informations..... 20

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal. Est-ce que Christiane CONSTANT accepterait le rôle de secrétaire de séance ? Merci Mme CONSTANT. Je vais faire lecture des pouvoirs :

- Roger REMILLY donne pouvoir à Jessica DIONISIO ;
- Bruno THUET à Jean-Philippe SANTONI ;
- Sophie REYSSET à Anne-Claire ROUANET ;
- Marie DECHESNE à Sébastien FRANCOIS ;
- Solange VENDITTELLI à Sylvie GUINET.

Est-ce que nous sommes au complet ? Nous aurions Béatrice VERDIER qui aurait donné son pouvoir. Nous rajoutons Béatrice VERDIER qui a donné son pouvoir, merci.

M. Philippe BLAIN : Pardon, à qui ?

M. Serge BÉRARD : À Michèle EYMARD. 6 absents, nous devrions être 27. Il manque Claude MARCOLET donc nous sommes 26 présents et 32 représentés.

En préambule de ce Conseil municipal, vous me permettrez de commencer par une interruption de séance ; cela vous donne peut-être une petite idée de ce que je vais vous dire.

Il se trouve effectivement qu'aujourd'hui c'est le dernier Conseil municipal de notre Directeur général des services. Après 36 ans de bons et loyaux services, et je voulais quand même évoquer ce parcours ; alors rapidement rassurez-vous car nous pourrions y passer tout le Conseil municipal mais il me paraît quand même important de rappeler que parler de la carrière de Philippe BLAIN c'est aussi raconter l'histoire de ces 40 dernières années de Brignais. Au cours des 40 dernières années, lorsque Philippe est arrivé, les Pérouses venaient d'être construites, la Compassion également et la commune était en train de passer d'un bourg proche de Lyon à une vraie ville que nous connaissons aujourd'hui et c'est à ce moment-là que se sont vraiment engagées toutes les transformations. La ville venait d'avoir une nouvelle Mairie, ici en l'occurrence ; alors je ne veux pas décrire tout ce qui s'est fait grâce à mes prédécesseurs très entrepreneurs mais nous pourrions parler du Briscope, nous pourrions parler de toutes les écoles qui ont été refaites, nous pourrions parler du Bri'Sport, du Centre bourg et j'en passe donc une ville qui, pendant cette carrière professionnelle de notre Directeur général s'est profondément transformée.

Au-delà de ça, je voudrais dire que Philippe BLAIN a témoigné d'un professionnalisme complet, permanent, remarquable pendant toutes ces années et sans doute eut-il pu faire une belle carrière même si, être DGS de la commune de Brignais est déjà en soi une très belle carrière mais sans doute, aurait-il pu faire une belle carrière ailleurs. Mais pour des raisons que j'ignore il a préféré rester parmi nous. Alors est-ce que c'est parce que les Brignairots sont si attachants ; c'est vrai que les Brignairots sont attachants ; est-ce que les Maires et les élus étaient aussi des personnalités tellement attachantes qu'il ne pouvait pas les quitter ; est-ce que les projets valaient le coup ; est-ce que la Vallée en Barret est une vallée qu'on ne peut pas quitter ?

En tout cas moi j'ai ma petite idée quand même et je crois que peut-être que le plus gros attachement qui expliquerait cet engagement constant pour notre commune c'est sans doute l'attachement de Philippe BLAIN pour ses agents ; j'ai pu le constater au cours de ces années.

L'attention qu'il porte et aussi la grande estime qu'il a vis-à-vis des agents, qu'il nous transmet d'ailleurs et nous portons aussi le même regard sur nos équipes. Je crois que c'est certainement un des moteurs qui était le plus fort. Combien de fois j'ai entendu Philippe BLAIN dire « on recherche l'excellence et on a des agents pour y arriver » et je crois que cette vision et cette constance dans cette vision-là explique les belles performances de notre commune dans tous les domaines.

Alors maintenant vous allez prendre un peu de temps libre et je pense à Jacqueline, votre épouse ; quand même je m'inquiète un peu parce qu'elle va vous avoir beaucoup, même si elle continue à travailler. Merci pour tout ce que vous avez fait et puis, toujours dans le cadre de cette interruption de séance, si vous vouliez dire un mot, je vous prends un peu au dépourvu.

M. Philippe BLAIN : *Nous n'avons rien préparé et c'est vrai. Merci Monsieur le Maire pour ces louanges. Je ne répondrai pas à la question pourquoi je suis resté aussi à longtemps à Brignais parce que c'est peut-être une énigme pour moi mais j'aime bien votre dernière explication. Comme le disait Térence il y a à peu près 2 000 ans : « je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger » et c'est vrai que mes agents, pour moi, c'était beaucoup.*

Pour le reste, je vais faire plus quantitatif ; alors ça je viens juste de le préparer. Vous allez me pardonner quelques chiffres mais ça doit représenter à peu près 440 Conseils municipaux à Brignais, près de 300 Commissions générales et 6 600 et quelques délibérations et je vous fais grâce des décisions qui sont rendues célèbres, ma modestie du temps faisant souffrir par les présentations que nous en faisons à chaque Conseil municipal. Je crois que le rayon d'action de ces décisions doit aller au moins... jusqu'à Chaponost ! Merci en tout cas à tous et puis nous aurons l'occasion d'échanger un peu plus longtemps lors d'un pot de départ qui aura lieu le 28 mai prochain au Briscope et je n'en dirais pas plus. En tout cas merci à vous tous, merci aussi à Clémentine à qui je confie la clé du camion.

M. Serge BÉRARD : *Merci Philippe et je pense que la moindre des choses c'est qu'on l'applaudisse.*

M. Philippe BLAIN : *Merci beaucoup.*

M. Serge BÉRARD : *Nous allons reprendre la séance mais en tout cas, Clémentine, vous savez ce qu'il vous reste à faire : l'excellence.*

Nous allons reprendre le fil de ce Conseil municipal. Tout d'abord est-ce que tout le monde a reçu l'ensemble des documents ; le procès-verbal du précédent Conseil, notamment ? Si tout le monde l'a reçu et en a pris connaissance, je vous propose de le passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Est-ce qu'il y aura des questions orales à la fin de ce Conseil ? Oui, parfait.

Je vais passer à la lecture de l'ordre du jour. Nous aurons, dans le cadre des ressources humaines, une délibération qui porte sur les indemnités de fonction des élus, une modification du tableau des emplois permanents, c'est Béatrice DHENNIN qui portera la première délibération, Pierre FRESSYNET ensuite pour la modification du tableau des emplois permanents et titres de restauration et une délibération autorisant le recrutement de vacataires.

Pour ce qui concerne l'administration générale, je vous parlerai des compositions des commissions municipales.

Nous aurons ensuite Anne-Claire ROUANET qui nous présentera la modification aussi des membres élus à la Régie Culturelle Autonome, Christine MARCILLIERE nous parlera de la lutte contre le moustique-tigre et Jean-Philippe GILLET nous proposera la dénomination d'un parc. Enfin, Michèle EYMARD nous fera état du contrat de ville de Brignais que nous allons signer, ce qui explique les modifications de l'agenda du Conseil municipal pour rester dans le cadre des délais qu'attendait la Préfecture de notre part. Nous avons dû un peu modifier le calendrier donc Michèle conclura ces délibérations.

Ensuite les décisions du Maire, un état des contentieux et quelques informations, notamment sur le réaménagement du groupe scolaire Jean Moulin. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer à la première délibération et je passe la parole à Béatrice DHENNIN.

- **RESSOURCES HUMAINES**

1. **INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS)**

FIXATION DES MONTANTS DE BASE

Abrogation de la délibération n°2024-015 du 14 février 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vais vous présenter ce soir une délibération concernant les indemnités de fonction des élus. Cela vous rappelle certainement quelque chose puisque lors du dernier Conseil municipal du 14 février nous avons voté cette délibération donc je vais être très rapide. Si vous vous rappelez, le montant qui est à répartir entre les différents élus est le résultat d'un calcul intégrant le nombre d'adjoints. Dans la mesure où nous sommes passés de 9 à 8 adjoints, ce calcul était à refaire.

Nous avons donc déposé notre délibération, sachant qu'un conseiller municipal a demandé à ne pas bénéficier d'indemnités donc nous avons indiqué cette somme multipliée par 0% = 0. Or, ceci ne convient pas à la Préfecture qui nous a demandé de repasser cette délibération en mettant pour ce conseiller municipal la somme habituelle multipliée par 1,29 %, comme pour les autres élus = 0. Au point de vue mathématiques, c'est vrai que c'est un peu surprenant mais c'est la bonne façon de faire.

Il faut donc bien compter 15 élus sans délégation même si seulement 14 élus sont indemnisés. Autrement, l'ensemble des autres chiffres est absolument inchangé. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Cette énorme erreur a été corrigée. Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci ; donc 32, pas de nouvelles de Claude MARCOLET ; j'espère qu'il ne lui est rien arrivé.

2. **SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. C'est la création d'un emploi permanent dans le tableau des effectifs. La délibération propose de créer un emploi permanent à temps complet dans le cadre du remplacement d'un agent qui est en arrêt maladie de longue durée et qui va être encore absent pendant une longue durée.

Il s'agit de la responsable du service finances qui est absente depuis 6 mois et donc son poste doit être conservé au tableau des effectifs pour un éventuel retour mais il y a lieu de créer ce nouveau poste au tableau des effectifs pour pouvoir recruter en fait un nouveau ou une nouvelle responsable du service financier et à qui ce poste sera définitif ; que ce soit une mutation en interne, un fonctionnaire muté d'une autre collectivité ou un agent contractuel qui serait recruté en attente de l'arrivée d'un fonctionnaire.

Nous précisons que c'est un poste de catégorie B, du grade de rédacteur. Le sujet a été présenté en Commission n°1 le 14 mars et il vous est donc demandé d'autoriser la création de ce poste au tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril, ce qui permettra de lancer le recrutement du ou de la remplaçant(e) du service financier. J'en ai terminé sur cette délibération.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que depuis plusieurs mois il manque une adjointe, ce qui met en difficulté notre service financier, qui fait face malgré tout, on peut les en remercier mais on ne peut pas continuer comme ça. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

Mme Sylvie GUINET : Pouvez-vous nous rappeler un peu quelles sont les missions de la direction de l'évaluation des politiques publiques ? En quoi cela consiste exactement ?

M. Serge BÉRARD : Comme vous le savez, ce service a la responsabilité de gérer l'ensemble des finances, le budget en particulier, la relation avec la trésorerie et on développe progressivement une fonction qu'on pourrait appeler ; qu'on appellerait dans le monde de l'entreprise, contrôle de gestion qui consiste à mettre en place des outils de pilotage, des outils de tableaux de bord et qui élargit la mission purement financière et une approche plus de gestion que nous avons coutume d'appeler dans l'univers public « évaluation des politiques publiques ».

C'est d'ailleurs un chantier en cours qui nécessitera certainement, nous aurons l'occasion d'en reparler, peut-être un recrutement complémentaire pour renforcer la maîtrise que l'on a de nos outils de pilotage qui parfois, à mon sens, sont un peu insuffisants par manque de moyens mais Alice NAVARRO s'est déjà saisie du sujet pour l'essentiel. S'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 32 votants. Merci

3. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS **TITRES DE RESTAURATION**

Reversement des titres non utilisés de la société Sodexo/Pluxee à l'Amicale du personnel - 2022

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Sur les titres de restauration, le versement des titres non utilisés. C'est une délibération qui arrive chaque année et donc comme chaque année, Sodexo qui est la société fournisseur de tickets restaurant qui s'appelle maintenant Pluxee d'ailleurs, nous reverse les sommes correspondants aux titres non utilisés, que ce soient des titres non retournés par les commerçants, c'est-à-dire que le commerçant ne se les aient pas fait rembourser auprès de la société Sodexo ou alors que ce soient des titres qui sont commandés et réglés par la Ville de Brignais et non distribués aux agents en raison d'absence diverse selon la règle applicable au versement de ces titres de restauration.

Il est donc proposé de reverser la somme perçue de Sodexo qui a été versée, relative aux titres de restauration non utilisés du millésime 2023. Il y avait marqué 2022 sur la délibération mais c'est 2023 ?

Mme Agnès BÉRAL : Non.

M. Pierre FRESSYNET : C'est bien 2022, d'accord. Il y a 1 an d'écart, donc à l'association Amicale du personnel. Nous avons vu ce dossier en Commission n°1 le 14 mars et il vous est donc demandé d'autoriser le reversement à l'Amicale du personnel d'une somme de 1 962,79 € qui provient des titres non utilisés pour la Ville de Brignais et de 59,29 € qui provient des titres non utilisés pour la RCAVB et dire que les crédits nécessaires seront bien sûr prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2024. C'est un montant un peu plus élevé que l'année dernière d'ailleurs puisque l'année dernière c'était 1 177 € pour la ville et 67 € pour la RCAVB.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Théoriquement nous n'aurons plus cette délibération à l'avenir puisque du fait de la digitalisation du service ; peut-être encore pour 2023.

M. Pierre FRESSYNET : Il y aura encore un petit reliquat sûrement en 2023, oui.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

4. SERVICES MUNICIPAUX - VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

Délibération autorisant le recrutement de vacataires en école maternelle

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Il s'agit là de recrutement de vacataires pour l'école maternelle donc la délibération a pour but de pouvoir remplacer rapidement un ou une agent territorial spécialisé en école maternelle donc ATSEM en cas d'absence de cette ATSEM.

En fait la continuité du service public impose le remplacement sous 2 jours d'une ATSEM absente. Le fait de pouvoir positionner un contrat de vacataires pour une personne déjà connue et formée permet d'effectuer ce remplacement avec beaucoup de réactivité. A l'inverse, si nous devons recruter une nouvelle personne, cela prendrait au moins 4 jours, le temps de gérer les démarches nécessaires et les contrôles nécessaires, à savoir la demande de casier judiciaire, faire la déclaration Urssaf et consulter le fichier Fijais qui est le fichier des infractions sexuelles ou violentes.

En plus de la fonction d'ATSEM, le remplacement ponctuel concerne également le périscolaire sur la période du midi et donc la délibération précise que ces vacances sont rémunérées au taux horaire de 11,91 € avec une majoration de 10 % d'indemnités de congés payés. Nous avons vu le sujet en Commission n°1 le 14 mars et il vous est donc demandé d'autoriser la possibilité de recruter des vacataires lors des absences d'ATSEM pour la période allant d'aujourd'hui jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme Sylvie GUINET : Il me semble que nous avons voté une délibération pour un certain nombre de vacataires donc cette délibération ne rentre pas dans ce contexte-là ?

M. Pierre FRESSYNET : Pas pour les ATSEM. Nous n'avons jamais parlé de vacataires pour remplacer les ATSEM mais pour remplacer l'animation périscolaire, oui bien sûr.

Mme Sylvie GUINET : D'accord, merci.

M. Serge BÉRARD : Le but c'est d'être plus efficace et ne pas laisser les enseignants sans l'accompagnement d'une ATSEM. S'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 5. **COMMISSIONS COMMUNALES**

- Modification de leur composition

- Rapporteur** : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : C'est à mon tour de parler des évolutions des commissions. Je ne vais pas vous refaire le topo ; nous allons être 33 à nouveau du fait la démission de Anne-Marie MANDRONI que nous avons déjà évoquée, et c'est Mme REYSSET qui l'a remplacée. De ce fait, nous souhaitons qu'en tout cas l'exécutif soit modifié et les compositions des commissions pour les ajuster au rôle des uns et des autres, au mieux.

Je vous rappelle qu'il y a 6 représentants titulaires de la liste « Parlons Brignais » actuellement pour la Commission n°1 et pour la Commission n°3, 7 représentants titulaires et 6 suppléants pour « Parlons Brignais » pour la Commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » ; 2 représentants de la liste « Brignais ensemble 2020 » par Commission, 1 représentant de la liste « Mieux vivre à Brignais » par Commission.

Les changements proposés consistent à positionner Jean-Philippe SANTONI comme nouveau membre titulaire de la Commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du fait notamment de son implication dans les affaires de sécurité ; Sophie REYSSET qui nous rejoint et Christophe GALLAY comme nouveaux membres titulaires de la Commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » ; là aussi, Christophe GALLAY du fait de son implication dans le cadre du comité de vie international. Voilà les changements qui vous sont proposés et qui permettent de recomposer les listes que vous avez sous les yeux.

Ce que je vous propose, c'est à votre bonne volonté mais nous pouvons faire un vote à bulletin secret sinon nous pouvons le faire à main levée, dans le contexte. Déjà sur cette question-là, est-ce que certains souhaitent avoir un vote à bulletin secret ? Vous acceptez le principe du vote à main levée ? Donc pour la modification de ces Commissions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Nous allons pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles. 33 votants, à l'unanimité cette fois-ci avec 33 votants. Je passe la parole à Anne-Claire ROUANET pour la Régie Autonome.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- 6. **RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**

- CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME (CERCA)

- Modification des membres élus

- Rapporteur** : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Dans la même, je dirais, suite de ce que Monsieur le Maire vient de présenter, il s'agit de voter la nomination d'un nouveau membre pour le Conseil d'exploitation de la Régie Culturelle Autonome donc le CERCA.

Nous rappelons en début de cette délibération que la Régie Culturelle donc la RCAVB qui est régit par le CERCA. Cette régie est administrée par un Conseil d'exploitation qui est constitué de 17 membres et ces 17 membres sont constitués de la façon suivante : 9 élus qui sont désignés par le Conseil municipal et 8 représentants des associations. C'est donc le Conseil municipal, sur proposition du Maire, qui propose les noms. Donc du fait de la démission d'Anne-Marie MANDRONI et afin de respecter la composition du collège des membres élus, il s'agit de voter pour désigner un remplaçant et le remplaçant qui est proposé est M. Christophe GALLAY.

Tout comme tout à l'heure, nous pouvons voter à bulletin secret ou nous pouvons voter à main levée si l'assemblée en est d'accord. Vous êtes d'accord pour un vote à main levée ? Merci ; donc la Commission n°4 a vu le dossier le 14 mars dernier. Je laisse Monsieur le Maire...

M. Serge BÉRARD : Donc désigner un nouveau membre en l'occurrence M. Christophe GALLAY en remplacement d'Anne-Marie MANDRONI. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Bienvenue M. GALLAY au CERCA.

Mme Anne-Claire ROUANET : Merci.

M. Serge BÉRARD : Christine MARCILLIERE pour le moustique-tigre qui ne va pas tarder à arriver malheureusement.

Mme Christine MARCILLIERE : Il y en a déjà.

M. Serge BÉRARD : Disons qu'on le ressent plus quand nous sommes à l'extérieur, en cette saison qui arrive.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 7. LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE-TIGRE**

Tarif de vente des pièges

Rapporteur : Christine MARCILLIERE

Mme Christine MARCILLIERE : Effectivement, c'est une délibération qui porte sur la lutte contre le moustique-tigre ; délibération que nous avons déjà eu l'année dernière. On rappelle que la Ville de Brignais s'est engagée, bien sûr, comme beaucoup de communes dans la lutte contre ce fameux petit moustique qui nous embête bien ; déjà avec le partenariat du Département et un partenariat aussi avec l'Entente interdépartementale de démoustications Rhône-Alpes (EID) donc il y a plusieurs actions de lutte bien évidemment. Il y a d'abord de la sensibilisation avec de la diffusion de documents, des informations sur les comportements à adopter ; nous savons qu'il faut éviter évidemment les gîtes larvaires, en d'autres termes éliminer tous les points d'eau stagnants notamment.

Il y a l'organisation de conférences, d'ailleurs la prochaine conférence de l'EID à Brignais aura lieu le 16 mai au Briscope. Je vous invite à y aller, c'est particulièrement intéressant et puis il y a bien sûr, et c'est l'objet de cette délibération, cette vente qu'organise la Ville de Brignais de pièges à moustiques. Ces pièges en fait reproduisent les lieux de ponte des femelles sauf qu'elles se retrouvent piégées, par conséquent elles ne peuvent plus en sortir et donc il y a moins de naissances.

Ce n'est évidemment pas une solution miracle, on le sait tous, simplement cela vise à diminuer la population et diminuer surtout la reproduction de ces petites bêtes. Ces pièges à moustiques sont proposés au prix de 25 €, ils sont limités à 2 par foyer. Il y aura tout prochainement une diffusion des formulaires de demande sur les supports numériques de la ville ; j'ai noté à partir du 22 avril et jusqu'au 22 mai donc n'hésitez pas à en parler autour de vous parce que toutes les années il y a des gens qui me disent « je n'ai pas vu l'information en temps et en heure » donc ce serait intéressant de l'avoir.

Il y aura également une brève qui sera rédigée pour le bulletin municipal du mois de mai et la distribution de ces pièges sera réalisée le samedi 25 mai au matin, comme d'habitude tout à fait en bas de la Mairie avec M. GILLET, comme nous l'avons fait l'année dernière et évidemment que, lors de la distribution, sont remis également des documents, des supports pour expliquer comment on peut lutter tous contre ces moustiques qui, rappelons-le, ont un rayon d'action de 150 mètres, en d'autres termes ceux qui vous piquent c'est ceux que vous avez élevés ou que votre voisin élève donc c'est à chacun d'entre nous d'agir.

Je finirai en disant que la Commission n°3 a vu ce dossier le 12 mars 2024 et qu'il vous est demandé d'approuver l'engagement de la commune, d'approuver le tarif de vente de 25 € par piège et de dire que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 11.

M. Serge BÉRARD : Des questions ?

Mme Sylvie GUINET : L'année dernière à la même époque, on votait une convention de partenariat et avec certaines missions donc dans ces missions, il y avait marqué : « Réaliser des diagnostics sur les bâtiments ». Est-ce que nous avons un retour sur ça ? Et il y avait aussi la mise en œuvre des animations périscolaires ; est-ce qu'il y a des choses qui se sont donc faites par rapport à ça ?

Mme Christine MARCILLIERE : Alors déjà il y a une chose importante, c'est que les personnels de la Mairie et notamment au sein des ateliers municipaux qui étaient quand même un lieu de...qui pouvait supposer qu'il y ait beaucoup de lieux de ponte, cela fait partie effectivement de cette fameuse convention, oui bien sûr. Sur le périscolaire ça..., oui ça a été réalisé ; je n'avais pas cette information donc effectivement il y a eu un certain nombre d'actions qui sont faites chaque année grâce à cette convention.

M. Pierre FRESSYNET : Pour ceux qui ont déjà des pièges comme moi, je ne me rappelle plus comment on se fournit les papiers autocollants ?

Mme Christine MARCILLIERE : Les petits sticks ? Vous les retrouvez assez facilement en jardinerie ou d'autres magasins dont je ne citerai pas le nom, qui sont un peu plus loin aux 7 chemins.

M. Jean-Philippe GILLET : Une petite précision complémentaire, l'EID a fait quelques audits sur les services techniques justement pour certains lieux municipaux pour compléter la formation des agents, pour bien vérifier que l'on n'était pas, enfin que nous étions dans les bonnes conditions pour éviter la prolifération de ces moustiques-tigres donc ça été fait sur les services techniques et je crois qu'il y a eu aussi une inspection au niveau du parc de la Giraudière et du bâtiment de la Giraudière.

M. Serge BÉRARD : Merci pour ces précisions, M. GILLET. Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

8. DÉNOMINATION DU PARC « Antoinette BIRABENT »

Approbation

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais continuer donc cette délibération a pour objet d'approuver la dénomination « Antoinette BIRABENT » pour le nouveau parc.

Comme vous avez pu le lire en préambule de cette délibération, la dénomination d'un équipement municipal est régie par plusieurs règles sur lesquelles je ne vais pas m'appesantir ; vous avez deux paragraphes sur les conditions qui sont nécessaires.

Pour revenir au cœur de la délibération, la municipalité a souhaité donner un nom au nouveau parc paysager, situé le long du Garon, boulevard André Lassagne. À cet effet, une concertation citoyenne a été mise en place sur le début de l'année avec plusieurs propositions soumises au choix de la population. Si je me souviens bien il y avait 6 propositions de noms et il y avait une case de choix libre.

Le retour a été assez exceptionnel puisque nous avons eu plus de 1 600 participations qui ont été comptabilisées donc pour une population de 12 500 -13 000 habitants c'est vraiment bien. De cette enquête, le nom de parc « Antoinette BIRABENT » est sorti en premier avec une assez large avance sur les autres noms donc le nom de parc « Antoinette BIRABENT » est proposé au Conseil municipal. Cette fille d'instituteur deviendra elle-même directrice d'école sur la commune de Brignais. Elle deviendra aussi, la première Brignairote à siéger au Conseil municipal en octobre 1944, ce qui est un petit clin d'œil à quelques jours de la journée internationale du droit de la femme qui a eu lieu vendredi 8 mars si je me souviens bien donc il y a un peu moins d'une semaine et aussi pour commémorer les 80 ans de cette entrée au Conseil municipal puisque c'était en octobre 1944 et les votes des femmes qui est intervenu le 21 avril 1944 ; votes des femmes et éligibilité en même temps.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver la dénomination du parc sis boulevard Lassagne du nom de parc « Antoinette BIRABENT ». Ce dossier a été vu le 12 mars 2024 en Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement ». Nous pouvons aussi dire qu'une plaque bien sûr sera apposée rappelant la biographie de cette personne qui est née le 20 avril 1891 à Duerne et qui es décédée le 2 avril 1984 à l'âge de 92 ans à Vaugneray. Si vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Moi je tiens à remercier le Président des Amis du Vieux Brignais, Gilles DESFORGES et toute son équipe qui nous ont proposé ces différents noms. C'est que nous avons été un peu surpris du choix des Brignairots qui est extrêmement intéressant et très symbolique aussi, qui témoigne de l'attention que les Brignairots portent à cette question notamment de la place de la femme dans la politique même si aujourd'hui nul doute ou ne peut douter que toutes les femmes ont leur place au sein de notre Conseil municipal. Ce ne fut pas toujours le cas, c'est bien de le rappeler donc je me réjouis de ce choix et que nous pourrons afficher, si vous le voulez bien parce que nous allons voter, à l'entrée de notre futur parc qui devrait ouvrir courant mai, enfin il y a des problèmes de plantations je crois un petit peu ; je ne sais pas, Valérie ?

Mme Valérie GRILLON : Non j'avais une question, je n'ai pas écouté.

M. Serge BÉRARD : J'évoquais l'ouverture du futur parc.

Mme Valérie GRILLON : Oui c'est au printemps.

M. Serge BÉRARD : Oui donc nous y sommes, demain.

Mme Valérie GRILLON : Le printemps commence et dure un petit peu ; sur avril.

M. Serge BÉRARD : Cela va dépendre des semis.

Mme Valérie GRILLON : Ma question était par rapport au choix qui a été fait donc par les Brignairots donc une plaque va être apposée j'imagine à l'entrée du parc et est-ce qu'il y aura une petite notice explicative ?

M. Serge BÉRARD : Oui.

M. Claude MARCOLET : Je peux répondre à la première question. Ce que nous avons fait c'est que, comme il y avait une grosse pression du skate parc, nous avons ouvert le skate parc dans une zone sécurisée des travaux mais pour la partie parc en fait nous sommes en retard suite aux fortes pluies qu'il y a eu et qui n'ont pas permis de planter tout ça donc l'inauguration a été prévue au 2 mai mais...

Mme Valérie GRILLON : En fait il avait été prévu de faire le 19 mars avec les enfants qui ont participé aux différents ateliers de faire des plantations avec eux. Mais les sols étant détrempés cela a été reporté mais la majorité des plantations ont été faites donc ce sera reporté avec les enfants pour qu'ils puissent participer et que ce soit plus propice, en avril-mai.

M. Claude MARCOLET : Et nous avons d'ailleurs l'inauguration le 2 mai puisque nous avons eu le retour de la Préfecture.

M. Serge BÉRARD : Sachant que nous avons également un parc qui va s'ouvrir, enfin ce n'est pas vraiment un parc, l'espace sur la Plaine des Sports qui a été réaménagé par le SMAGGA et qui ouvrira dans les mêmes périodes. Nous avons le même sujet aussi c'est qu'il y a beaucoup d'impatience des Brignairots qui franchissent les barrières pour aller déjà occuper l'espace donc il faut le gérer. La décision qui a été prise est finalement une décision pour que les gens soient en sécurité plutôt que d'enjamber ; au moins il y a un accès et le site a été mis en sécurité.

Si vous en êtes d'accord nous passons au vote pour le nom de « Antoinette BIRABENT ». Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 1 abstention. Je vous remercie.

• AFFAIRES SOCIALES

9. POLITIQUE DE LA VILLE

[Contrat de ville de Brignais 2024-2030 « Quartiers 2030 »](#)

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire, on garde le meilleur pour la fin on va dire.

M. Serge BÉRARD : C'est un gros sujet.

Mme Michèle EYMARD : C'est un gros sujet donc dans le premier paragraphe on vous rappelle les origines de ce contrat de ville avec la loi de 2014 et puis les lettres de cadrage du Ministère et la Préfecture également. Ensuite on vous rappelle que ce contrat de ville est signé pour 6 ans, qu'il appelle « Engagement Quartiers 2030 » et que tout le territoire prioritaire a été redessiné donc maintenant la Compassion rejoint le quartier prioritaire. En fait le tracé qui a été fait part des Pérouses et longe toute la rue Bovier Lapierre ; le Briscope est également dedans et on rejoint la Compassion.

La démarche d'écriture s'est faite en plusieurs phases et on vous rappelle les différents enjeux qui ont été travaillés, réfléchis et définis avec Madame la Sous-Préfète, Mme PHILIBERT. Je ne vais peut-être pas vous les lire bien que oui, peut-être quand même, je les lis, c'est important.

Donc valoriser la réussite éducative et accompagner les familles et les jeunes dans la prévention des décrochages scolaires, sociaux et familiaux ; favoriser l'épanouissement par l'accès à la culture aux pratiques sportives dans toutes leur diversité, à toutes et tous en s'appuyant sur les acteurs locaux ; améliorer le cadre de vie et la tranquillité résidentielle en favorisant une appropriation positive des espaces extérieurs, par toutes et tous, et un bien vivre chez soi ; développer la participation intergénérationnelle des habitants à travers des actions citoyennes et républicaines pour plus de mixité et une transition écologique solidaire ; renforcer l'identification de la Plateforme emploi et cohésion sociale comme « un lieu ressource » pour les habitants et les acteurs de l'insertion et de l'accès aux droits ; lever les freins sur les problématiques de santé et santé mentale, fracture numérique, d'accès aux droits...et mieux repérer les situations de fragilité en s'appuyant sur la coopération des acteurs locaux.

Ces enjeux seront ensuite déclinés annuellement dans le cadre d'une programmation à l'échelle du territoire communal. Ce contrat de ville est le fruit d'un travail participatif qui a associé les différents acteurs du territoire ; collectivités locales, État, partenaires associatifs et institutionnels.

Il y a eu des comités techniques qui ont été organisés et des Comités de pilotage, bien sûr pilotés par Monsieur le Maire et puis nous avons été très accompagnés aussi, très aidés par la Sous-Préfète et la déléguée de la Sous-Préfète. Elles ont assisté à de nombreuses rencontres et c'est vrai que c'était intéressant d'avoir leur éclairage et cet accompagnement. Bien sûr les échanges ont eu lieu aussi avec les habitants des deux quartiers.

La signature de ce contrat se déroulera le 2 avril prochain à la Plateforme. Dans un premier temps l'idée c'était peut-être de signer ce contrat de ville à la Préfecture et les services ont souhaité que cela se fasse à la Plateforme. Nous avons trouvé aussi que c'était un important que ce soit sur le lieu des Pérouses, enfin du premier quartier prioritaire.

Vous êtes donc bien sûr tous conviés. Cette signature sera bien sûr avec l'État qui sera représenté par Mme PHILIBERT, le Département du Rhône, la communauté de communes donc la CCVG, l'Agence Régionale de Santé, la CAF, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Éducation Nationale, France Travail, la Banque des Territoires et Deux Fleuves Rhône Habitat, le nouveau nom de l'OPAC.

Il est rappelé qu'afin d'assurer un meilleur service de proximité aux habitants, la CCVG a confié à la Ville de Brignais, qui l'accepte, la gestion du service « politique de la ville », en investissement comme en fonctionnement, au titre de l'article L.5214-16-1 pour les communautés de communes du code général des collectivités territoriales.

J'ai présenté ce rapport lors de la Commission n°2 le 14 mars. Il vous est donc demandé de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de ville de Brignais 2024-2030 et à mettre en œuvre ce contrat selon les modalités qu'il définit et d'autoriser également Monsieur le Maire à signer les avenants ultérieurs intégrant les engagements d'autres partenaires signataires.

M. Serge BÉRARD : Merci Michèle. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce contrat de ville qui est un dossier dans lequel il faut rentrer ? Ce n'est pas si simple. Je tiens à rappeler et remercier déjà les services d'avoir formidablement travaillé sur ce dossier. Je vous rappelle que le précédent contrat de ville avait été prolongé et qu'il était quasiment admis que la Ville de Brignais ne pourrait plus être considérée comme bénéficiaire du contrat de ville ; grâce aux efforts de tous et puis je dirais à l'entêtement des élus aussi qui sont allés sans cesse rappeler aussi à l'État que ce n'est pas parce que le quartier des Pérouses était transformé qu'on avait moins de difficultés dans le cadre social et qu'il y avait par ailleurs, tout autant de personnes, peut-être même plus avec l'évolution de la commune qui avait besoin d'être accompagnées et nous avons été entendus. J'évoque souvent, j'ai le grief vis-à-vis de l'État dans bien des cas mais là pour le coup, à noter cet excellent état d'esprit de travail qui a été fait avec les services de l'État et la Sous-Préfète en particulier en charge, Mme PHILIBERT, qui nous a permis d'atteindre cet objectif. Elle a compris le sens de notre demande.

Il faut se rappeler que l'intérêt pour nous c'est déjà d'être dans un réseau avec d'autres communes qui ont des difficultés, qui rencontrent ce type de problématique donc ça permet d'échanger, ça permet de monter des projets qui ont une légitimité en termes de financement avec différents partenaires qui sont associés, qui sont listés là donc ça permet tout simplement de payer les actions avec tous ces partenaires et de monter les dossiers ; ça permet également de financer nos agents, enfin une partie d'un agent d'ailleurs qui vient d'être recruté pour remplacer l'agent qui s'occupait des contrats de ville précédemment et qui avait quitté la commune donc le recrutement vient d'être fait. Cela nous a permis également de conforter notre relation avec le Département, comme vous le savez, dans le cadre de son action de prévention contre la délinquance, délègue, dans le cadre des contrats de ville justement à des associations, en l'occurrence pour nous ce sont les AJD des moyens. Nous avions jusqu'à présent deux agents des AJD qui travaillaient sur la commune, alors pendant la période d'incertitude nous n'en avons eu plus qu'un seul mais je sais que nous allons remonter à deux prochainement et ça c'est un budget très significatif pour nous avec un rôle important qui vient s'adosser à ce que nous faisons déjà avec le Centre social, désormais avec la MJC aussi, très présente sur ces questions, notamment pour accompagner les jeunes donc voilà, je dirais un travail aujourd'hui dont nous pouvons se féliciter ; en tout cas on se félicite du résultat qui a pu être obtenu et qui va nous permettre de continuer à travailler sereinement et avec des moyens sur tous ces sujets-là.

Le travail commence puisque désormais sur la base des axes qui ont été définis, il reste à monter toutes les actions, ce qui n'est pas une mince affaire, avec nos partenaires. J'ajoute que, dans le cadre de ces échanges avec la Préfecture, nous avons pu bénéficier de deux adultes-relais puisqu'à l'époque où l'incertitude régnait quant à la capacité de rester dans la politique de la ville, la Sous-Préfète nous avait octroyé la possibilité d'obtenir des financements par l'intermédiaire de nos associations MJC et Centre social où nous avons deux adultes relais qui travaillent à la fois sur les questions numériques et d'autres part sur les questions environnementales et qui rejoignent les moyens que l'on est en train de définir. Ils feront partie en fait de la commande que la commune passera à tous ces acteurs-là pour réaliser un certain nombre de projets donc le travail ne fait que commencer ; en tout cas merci à tous pour votre engagement, merci Michèle d'avoir été opiniâtre et s'il n'y a pas d'autres questions.

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. Moi je ne comprends pas très bien, je suis désolée ce n'est pas du tout un sujet que je connais.

M. Serge BÉRARD : Nous sommes là pour découvrir, Madame.

Mme Isabelle WEULERSSE : Exactement mais la présentation dans la délibération est assez synthétique. En fait vous expliquez que c'est un engagement des partenaires à éventuellement financer des actions que l'on proposerait ?

M. Serge BÉRARD : Oui, on peut dire ça comme ça.

Mme Isabelle WEULERSSE : Et on aurait plus de financements que si on n'était pas dans un engagement, dans un contrat de ville ?

M. Serge BÉRARD : Disons que, je ne sais pas si vous vous souvenez puisque depuis le début du mandat nous avons travaillé sur ce contrat de ville et chaque année on vous présentait un dossier, les actions qui étaient conduites et vous avez un tableau qui est un peu une liste un peu illisible dans lequel vous avez tous les partenaires et toutes les actions et puis vous voyez les sommes qui sont attribuées. Pour que les partenaires puissent financer eux-mêmes et qu'ils aient une légitimité juridique, il faut qu'il y ait un contrat de ville sinon ces actions ne pourraient pas se monter donc effectivement ça ne détermine pas quelles actions précisément mais ça donne les axes sur lesquels nous allons travailler pour construire des actions qui vont servir les différents objectifs qui sont affichés avec les différents partenaires. Sur une action vous allez avoir 3 ou 4 partenaires, sur une autre 2 ou 3 différents...tous ceux qui sont listés et participeront à un moment ou à un autre à la réalisation des actions et cofinanceront. C'est ça l'esprit général d'un contrat de ville.

Mme Isabelle WEULERSSE : D'accord donc ce qu'on signe c'est des grands axes de travail en fait.

M. Serge BÉRARD : C'est ce qui nous permet juridiquement de pouvoir revendiquer des moyens financiers à moment donné auprès de tous les acteurs. Cela donne un cadre juridique et financier à l'ensemble des actions qui seront conduites parce qu'elles rentrent dans le cadre de ce plan qui est signé avec l'État. La Communauté de communes aussi est cosignataire puisque, comme vous le savez, la compétence est intercommunale même si elle nous est redéléguée donc c'est le cadre juridique sur lequel on ne pourrait pas financer et l'État non plus ne pourrait pas nous financer.

Peut-être dans le cadre d'une interruption de séance, vous pourriez donner une précision pour compléter mes propos ? Si j'ai été complet c'est parfait mais moi non plus je ne suis pas super spécialiste.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une interruption de séance, c'est complet, c'est-à-dire en effet un outil juridique qui permet de bénéficier de financements qui ne seraient pas ouverts si nous n'étions pas dans ce cadre. J'ajoute à ce qu'a dit Monsieur le Maire préalablement à la question de Mme WEULERSSE, il y a également la question des adultes relais qui figure dans le dossier et donc les adultes relais c'est aussi une opportunité qui a été ouverte au territoire de Brignais par le canal de nos deux associations intervenantes que sont le Centre social et la Maison des Jeunes et de la Culture, la MJC, de recruter et de ne financer pour la collectivité, l'État finançant l'essentiel des postes, qu'un résiduel ; alors peut-être que Clémentine a le résiduel.*

M. Serge BÉRARD : 90 %.

Mme Clémentine HOCHART : *C'est ça, c'est que Monsieur le Maire disait, par rapport à ce qu'il y avait présenté au début de la réflexion des adultes relais, l'État prend en charge jusqu'à 90 % du coût du poste mais c'est sur la base d'une rémunération au SMIC. Il a été souhaité par les deux associations qui ont, en plus des conventions collectives similaires d'être sur un niveau de rémunération un peu plus important, ce qui fait qu'il y a un delta pour la collectivité sur ces deux postes d'adultes relais.*

M. Serge BÉRARD : Oui parce que nous participons au financement de ces deux entités, bien entendu.

Mme Isabelle WEULERSSE : Globalement sur une année, enfin j'ai vu qu'il y avait un document, c'est un financement, enfin c'est peut-être difficile de dire à combien s'élève le financement parce qu'en fait il y a énormément d'actions différentes j'imagine.

M. Serge BÉRARD : Paradoxalement le financement le plus intéressant pour nous dans cette affaire-là c'est celui qui vient du Département via les AJD que l'on estimait à près de 100 000 €. Après cela dépendra des actions qu'on monte et sur le financement de nos agents dédiés je crois que nous sommes à 20%, ce n'est pas énorme mais...

Mme Clémentine HOCHART : *Oui il y a eu une aide qui a été dégressive sur le financement des agents. Aujourd'hui elle est de l'ordre de 7 000 € au titre de la programmation de la politique de la ville.*

M. Serge BÉRARD : Ils ne sont pas très généreux sur les agents.

Mme Clémentine HOCHART : *Et nous serons amenés à revenir vers vous puisque pour avoir les montants des enveloppes financières il y a plusieurs programmations. Il y a une programmation au niveau du quartier politique de la Ville de Brignais, nous avons également une programmation au niveau du sud-ouest lyonnais et c'est un document avec lequel on revenait en Conseil municipal souvent au mois de mai-juin. Au vu des calendriers, ce sera probablement décalé ; où l'on présentait l'ensemble des actions qui rentraient dans la politique de la ville et les financements soit de l'État soit de la collectivité soit d'autres organismes qui pouvaient participer et souvent le reste à charge pour les associations qui portaient le projet.*

M. Serge BÉRARD : En même temps ce n'est pas un carnet de chèque sur lequel on peut tirer indéfiniment bien entendu puisque sur chaque action la commune elle-même participe aussi donc ça limite aussi un peu notre action mais nous sommes accompagnés.

Mme Christiane CONSTANT : Je me permets d'intervenir car je pense que la loi de 2014 est une loi hyper importante qui a failli ne pas être reconduite parce qu'elle a été votée dans un climat d'inégalité sociale et urbaine et il nous fallait, effectivement il y avait beaucoup de centres sociaux, de MJC qui participaient avec des actions différentes dans ces quartiers mais il fallait que les législateurs interviennent pour que cette loi nous permette d'avoir des financements publics pour les communes qui avaient des quartiers difficiles. Je crois que ce qui est important c'est que cet argent public ne nous reviendrait pas si on n'avait pas signé ce contrat de ville et je crois que la Ville de Brignais, depuis 2014 l'a toujours signé et il me semble que c'est une action, on va dire politique et financière très importante pour les communes qui ont des quartiers qui sont plus défavorisés que d'autres et à Brignais c'est le cas.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme CONSTANT.

Mme Sylvie GUINET : Moi je voulais dire qu'on ne peut que se réjouir de la reconduction d'un contrat de ville. Effectivement il ne s'agit pas non plus de signer qu'un contrat, il faudra que les partenaires signent aussi un montant consécutif qu'il va y avoir le quartier de la Compassion qui va s'ajouter donc je pense et ça va être important d'être assez vigilant sur ce qui va être donné, enfin la participation des partenaires donc moi je voulais revenir au niveau des calendriers mais Clémentine en a un peu parlé parce que de toute façon au budget 2024, il va falloir l'intégrer si je ne dis pas de bêtise.

M. Serge BÉRARD : Il est certain que là les choses se sont faites un peu de façon cavalière on va dire parce qu'au mois de décembre en gros on a su qu'il fallait qu'on travaille sur ce contrat de ville et on s'est focalisé là-dessus pour pouvoir rentrer dans le dispositif. Maintenant je partage votre analyse, il faut traduire ça concrètement par des actions avec des financements des partenaires donc je crois que nous allons rentrer dans cette phase-là désormais et une fois que nous serons libérés de cette partie un peu administrative mais qui malgré tout est importante parce que, pour tout vous dire, c'est vrai que le précédent contrat de ville, l'exécutif actuel n'avait pas participé et c'était souvent compliqué pour les équipes de rentrer dedans. C'est quand même, comme le signalait Mme WEULERSSE ; la question de Mme WEULERSSE était claire à sujet-là, ce n'est pas simple de rentrer dans cet univers-là donc là nous repartons sur de nouvelles bases avec un nouveau quartier et donc nous ouvrons de nouvelles perspectives qui seront maîtrisées et qui nous encouragent à avancer le plus tôt possible sur ces actions. Je n'ai pas plus d'éléments à ce stade-là mais je pense qu'on y reviendra puis en Commission solidarité vous aurez l'occasion de revenir sur ce sujet-là. Nous avons la même préoccupation que vous, il faut que ce soit utile sinon à quoi bon passer tout ce temps et toute cette énergie. S'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci Michèle. Nous arrivons au terme de ce Conseil pour ce qui concerne les délibérations et M. BLAIN, vous allez nous présenter, avant de parler du bilan du groupe scolaire Jean Moulin, les décisions et l'état des contentieux.

- **INFORMATIONS**

- 1. Décisions du Maire**

M. Philippe BLAIN : *Tout d'abord sur les décisions du Maire, nous avons recensé les décisions du mois de février.*

22 février dernier, une demande de subvention à l'État dans le cadre de ce qu'on appelle le FIPD, Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Il s'agit d'un dossier que vous avez, du reste, traité au dernier au dernier Conseil, sur la vidéoprotection et l'amélioration du CSU (Centre de Supervision Urbain). Là c'est juste la décision par laquelle Monsieur le Maire saisit l'État pour obtenir des aides au titre du FIPD et nous avons quelque chose d'analogue, vous le voyez avec un libellé légèrement différent parce que c'est celui que nous impose « la région » pour ce qui concerne toujours la vidéoprotection avec une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le 23 février, c'était la demande de subvention auprès de la RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES. Là, même jour, nous avons un marché de construction de la chaufferie bois qui fait l'objet d'une visite ouverte la semaine dernière, également à la Ville de Chaponost qui a paru très intéressée si je puis me permettre par notre système de chaufferie bois. C'était le lot n°1 passé avec la société FONT TRAVAUX PUBLICS MARTINAUD avec une plus-value modeste, comme vous le constatez, de 619,29 €, ce qui porte, après avenant, le montant du marché à 54 804,84 €.

Nous allons rester avec la chaufferie bois pour l'autre lot, MGC CONSTRUCTIONS, c'est le lot n° 2 « Maçonnerie – Façade ». Nous avons un avenant de plus-value de 2 250 € sur une base de 108 947,50 € ; je vous laisse faire l'addition, le chiffre est en bas de la case.

Avec la société LARDY, lot n°4 « Plâtrerie-Peinture », là encore c'est un avenant, une plus-value de 400 € portant le montant de ce lot à 5 648,50 €.

Nous sommes encore avec ce marché qui a nécessité un certain nombre d'avenants en plus-value ; vous verrez dans celle du groupement d'entreprises BEYLAT TP et SAS BASTIN une moins-value. Lot n°7, je vais accélérer un peu, « Électricité – courants faibles », 1 265 € de plus-value et un montant après avenant à 18 681 € donc l'avenant en moins-value pour le groupement d'entreprises déjà cité, - 4 262,85 €, ce qui donne un montant du marché après avenant à 93 802 €.

Un autre avenant en moins-value sur le lot n° 8 « Réseau de chaleur », - 6 644,50 €, toujours avec le groupement d'entreprises BEYLAT TP et la société par actions simplifiées BASTIN et en symétrie si on peut dire avec la SAS BASTIN sur le lot n°9 « Chaufferie bois – Régulation », une plus-value qui est la plus importante de 17 363,25 € portant le lot à 312 935,86 €.

Le 26 février, cela n'a rien à voir avec les décisions précédentes, a été conclue avec LES FILS DE MADAME GERAUD, c'est la raison sociale et l'identification de cette société spécialisée dans le placement forain, la prestation du placier pour l'organisation et le suivi du marché forain hebdomadaire du samedi pour 2024 à hauteur de 12 548,40 €.

Nous avons ensuite deux décisions de Monsieur le Maire du 26 février qui intéressent la vérification et la maintenance des équipements de sécurité incendie et je vous fais grâce de tout le libellé ; respectivement avec les sociétés SAV PRO, RHONE-ALPES ASCENSEURS et je crois que nous avons également dans la page suivante d'autres prestataires donc vous voyez que nous avons essayé de vous simplifier la lecture mais c'est un peu complexe. Il y a d'une part un prix global et forfaitaire et d'autre part des prix unitaires donc il y a des plus-values respectives sur le prix global et forfaitaire d'une part du lot « Vérification de système d'alarme incendie », du lot « Vérification maintenance des ascenseurs » donc je vous laisse découvrir les chiffres, 261 €, 1 000 € pour les prix unitaires, 920 € et 1 500 € et nous allons retrouver ensuite, sauf erreur de ma part, un troisième lot donc ils ont une liste avec la société SCHINDLER où nous avons 100 € de plus-value, prix global et forfaitaire en majoration et pas de changement, pas de majoration cette fois-ci sur les prix unitaires. Là ce sont les portails automatiques.

Enfin le 8 mars, c'est tout frais et sans aucun lien, je le dis pour Jean-Philippe GILLET, avec la journée internationale du droit des femmes, avec la société EXETANCH ; un marché de reprise d'étanchéité de la toiture terrasse du restaurant scolaire Jacques Cartier à hauteur de 16 168,36 €. Cela vous avait été indiqué par Béatrice DHENNIN dans la présentation du budget primitif 2024 et je crois que nous sommes au bout des décisions.

2. État des contentieux

M. Philippe BLAIN : Un certain nombre de requêtes intentées contre la commune. Ce que je vous propose, pour ne pas être trop long, c'est simplement de mentionner les modifications.

Dans la société LUGDUNUM CAPITAL, c'est un litige qui tient à un arrêté du 26 octobre 2022 et pour faire court, sur ce litige d'urbanisme, le tribunal administratif de Lyon continue d'instruire donc 20 décembre 2022, la requête et nous sommes, comme chacun sait, le 20 mars 2024. Il y aura peut-être encore une bonne année d'instruction au niveau du TA qui est engorgé et qui est notamment engorgé sur les dossiers d'urbanisme.

Là c'est un peu plus complexe et beaucoup plus décevant. C'est un dossier dont nous avons eu l'occasion de parler à plusieurs reprises, c'est le Cabinet d'architecture PLAYTIME qui attaquait à nouveau un titre de recettes émis à son encontre par la Ville de Brignais.

Je vais essayer de vous expliquer ce qui est écrit dans le jugement du Tribunal administratif de Lyon, relativement récent, 18 janvier 2024. Plutôt que de lire les points 2, 3, 4, il est indiqué que le Tribunal reconnaît la légitimité de la requête de la commune, reconnaît qu'il y a eu des désordres liés à des questions de températures excessives dont les bureaux d'études, et en particulier PLAYTIME, n'avaient pas suffisamment anticipé la survenue. Mais, et je vais me permettre de lire le contenu du jugement à ce propos après avoir dit que tout était valide.

Il est indiqué que la commune de Brignais était fondée à demander la somme de 23 180,74 € à la société PLAYTIME. Toutefois, l'installation d'une climatisation que la commune avait fait le choix de ne pas retenir et qui a dû être installée post puisqu'il faisait, c'est précisé et pris en compte par le juge, 35 degrés et parfois plus de 40.

Nous sommes en train de parler d'un établissement d'accueil du jeune enfant, le juge nous dit que l'installation d'une climatisation apporte une plus-value à l'ouvrage alors même qu'elle est un moyen de remédier au désordre et que de ce fait, toutes les sommes demandées à PLAYTIME, au titre de la climatisation, ne sont pas retenues.

Donc nous entendons que la climatisation est une plus-value alors même que nous entendons aussi que la transition écologique est une priorité et qu'elle exclue les climatisations. Voilà, comme c'est mon dernier Conseil municipal, je me permets de mettre en doute non pas le jugement naturellement, mais la pertinence de ce raisonnement.

Alors de manière beaucoup plus prosaïque, que va toucher la commune ? C'est 2 000 €, vous le voyez dans le point 1, au titre des désordres de VCM, c'est-à-dire hors le cas spécifique de la climatisation que, vous voyez aussi, que 7 874,52 € sont mis à la charge de la société PLAYTIME donc sur 23 180,74 € donc on scinde ce qui relève de la climatisation et de la maintenance de la climatisation avec ce qui n'en relève pas et donc ce qui ne va sans doute pas plaire à notre bureau d'études qui est CETEM INGENIERIE INGÉNIUM, c'est que CETEM INGENIERIE INGÉNIUM devra venir en garantie de PLAYTIME pour la moitié des deux sommes, c'est-à-dire 1 000 € sur la ligne 1 et c'est cité quelque part, la moitié de 7 874,52 € pour la seconde somme. J'espère avoir été clair.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait. Merci pour ces précisions.

M. Philippe BLAIN : *Pour le reste nous avons des dossiers qui n'ont pas bougé. Le dossier société UP'Y contre Ville de Brignais qui est également un dossier d'urbanisme, un peu plus récent mais guère, 28 décembre 2022, donc mêmes remarques que pour le premier ; toujours en cours d'instruction. Pas d'autres éléments à vous donner.*

Puis le dossier X, c'est un agent mais dont nous ne donnerons pas le nom puisque vous savez que nous ne sommes pas autorisés, contre Ville de Brignais ; c'est une question de retraite, on ne se sait pas trop ce que c'est et qui est toujours en cours d'instruction devant le Tribunal administratif donc pas de modifications sur ces deux dossiers.

Enfin, X contre Ville de Brignais c'est un dossier beaucoup plus récent, une requête vient d'être déposée le 8 mars 2024 ; je vous le commente un peu plus. C'est un recours d'une personne physique contre la ville et plus exactement sa décision de constat de caducité d'un permis de construire, impasse Laviaille ; juste en face de l'Hôtel de Ville. La plaignante demande au Tribunal administratif de constater que l'interruption des travaux n'est pas supérieure à 1 an, que le permis de construire n'est pas caduc...et demande au juge que soit versé des dépens. Ce n'est pas du tout notre analyse. Pour nous l'interruption est largement supérieure à 1 an ; ça va s'instruire et vous verrez cela dans les années à venir.

Les requêtes intentées par la commune, alors ce sont des requêtes closes, clôturées. Jean-Philippe SANTONI avait fait un état très complet je crois au dernier Conseil municipal (ou l'avant-dernier) sur les procédures de mise en sécurité d'urgence donc toutes les procédures qui ont été conduites sont terminées. Nous pouvons souligner la réactivité des propriétaires ; vous l'aviez fait, M. SANTONI.

M. Guy BOISSERIN : Sur la diapo d'avant, l'histoire de la caducité du permis de construire, est-ce que le plaignant a déposé un recours ? Est-ce que c'est suspensif et qu'il peut continuer ces travaux ?

M. Philippe BLAIN : *Pour moi ce n'est pas suspensif.*

M. Guy BOISSERIN : Donc cela veut dire qu'aujourd'hui il doit attendre quoi qu'il arrive, la décision du Tribunal ?

M. Philippe BLAIN : *Oui.*

M. Guy BOISSERIN : Donc ça lui laisse 4-5 ans pour finir ses travaux donc c'est bien finalement.

M. Serge BÉRARD : Non pour l'instant le permis de construire est caduc.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais il avait commencé les travaux.

M. Serge BÉRARD : Non mais le permis de construire est caduc donc il ne peut pas construire.

M. Guy BOISSERIN : Quand il a commencé ses travaux, il avait un permis de construire.

Mme Valérie GRILLON : Il n'a pas commencé les travaux.

M. Guy BOISSERIN : Ah d'accord.

M. Philippe BLAIN : *C'est le contraire en fait.*

M. Guy BOISSERIN : D'accord, je n'avais pas compris. Merci.

M. Serge BÉRARD : Je vous remercie. Vous allez nous manquer.

M. Philippe BLAIN : *Clémentine HOCHART fera cela tout aussi bien avec un autre style.*

M. Serge BÉRARD : Je crois que vous allez, je ne sais pas qui va continuer justement entre vous pour le bilan.

M. Philippe BLAIN : *Elle m'a soufflé « plus court ».*

M. Serge BÉRARD : Nous devons parler de la réhabilitation du groupe scolaire et de l'extension. Qui fait cela ? C'est vous ?

M. Philippe BLAIN : *Je donne les idées claires à Clémentine : c'est un peu court, jeune fille, mais c'était trop (Cyrano de Bergerac).*

3. Informations

Bilan du réaménagement du groupe scolaire Jean Moulin

M. Philippe BLAIN : *À la demande de Sylvie GUINET notamment, nous avons, et je pense tous les élus, mais vous aviez porté cette demande, Mme GUINET, nous avons demandé à nos services techniques de faire un récapitulatif qui est à l'écran sur le très important projet de réaménagement du groupe scolaire Jean Moulin. Je ne vais pas vous citer tous les chiffres ; bien sûr nous sommes partis d'un avant-projet, vous le voyez ; alors il y a des chiffres en HT sur la première ligne, les chiffres en TTC sur la seconde et ce qui est le plus important sans doute, c'est de noter les écarts par rapport au marché initial donc quand on raisonne en marché, plus avenants sur les, de mémoire, 18 lots que comptait ce projet d'investissement qui faisait l'objet, je vous le rappelle, d'une APCP (Autorisation de Programme Crédit de Paiement) permettant d'en assurer la pluriannualité.*

Marché + avenants nous sommes donc à +1,1%, ce qui est très peu incontestablement et quand l'on intègre les révisions de prix dans un contexte dont vous savez, qui a été fortement inflationniste et ces révisions de prix intégrant les avenants, nous sommes à +4,1 % donc +1,1% pour les avenants, +3% pour les révisions et +4,1 % pour la globalité donc le coût des études a été rappelé pour mémoire et il est non négligeable, c'est 556 000 € HT soit un peu plus de 668 000 € TTC. Je rappelle donc le coût définitif des travaux toutes taxes comprises qui s'agrège à celui des études, 5 459 420 €.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle effectivement que les travaux se sont déroulés en pleine période Covid et qu'à un moment nous étions très inquiets déjà ; est-ce qu'on pouvait avoir les matériaux et finalement tout s'est plutôt bien passé, que ce soit en termes de délai ou en termes de coût. Est-ce qu'il y a des questions complémentaires sur ce dossier ?

Mme Sylvie GUINET : Moi je voudrais juste dire merci et merci au service d'avoir produit ce document.

M. Philippe BLAIN : *Merci pour vos remerciements.*

M. Serge BÉRARD : Parfait. Je crois qu'il y avait une question qui avait été évoquée ; Mme WEULERSSE ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui j'avais une question pour savoir où nous en étions sur l'eau potable ? Parce que nous lisons beaucoup de choses dans la presse un peu à droite et à gauche ; il y avait des travaux qui avaient été évoqués, des aménagements donc je voulais savoir ce qu'il en était et si nous avons, à ce jour, des échéances à ce sujet ?

M. Serge BÉRARD : Je ne sais pas, notre vice-président du SIDESOL n'est pas là ; pour autant je peux quand même ; tu compléteras peut-être Jean-Philippe pour ce que je sais. Bien entendu tous les acteurs de l'eau, SIDESOL, y compris SYSEG, SMAGGA suivent ce dossier avec beaucoup d'attention. Ce que l'on sait c'est que la Préfecture a demandé au syndicat d'eau de faire en sorte que les analyses qui seront faites à terme passent en-dessous des 100 nanogrammes, le fameux seuil d'alerte et que, dans ce cadre-là, il y a deux actions engagées : une très concrète et à court terme qui consiste à connecter le réseau du SIDESOL sur le réseau d'eau de la Métropole ; l'eau captée au nord de Lyon qui est beaucoup moins impactée par les PFAS ce qui fait que ça va participer à la dilution. Le SIDESOL vient d'investir pour automatiser tout le processus de mélange. Je n'ai pas encore la quantité précise ; vous savez qu'on consomme, le SIDESOL et le MIMO qui pompent sur les nappes régionales, en particulier celles du Garon et consomment à peu près 6,5 millions de mètres cubes d'eau, dont 4,5 millions viennent de la nappe phréatique qui a aussi des PFAS et le reste vient, pour l'instant, de Rhône-sud qui elle, cette implantation, est fortement impactée par les PFAS.

Dans un premier temps, la première action qui est proposée par le SIDESOL c'est de diluer l'eau avec le branchement sur l'eau provenant du nord de Lyon et dans une deuxième étape, Rhône-sud doit mettre en place des systèmes de filtres et là c'est beaucoup plus lourd ; on parle d'investissement de 5-6 millions d'euros donc c'est un vrai investissement et puis il y a de l'ingénierie ; enfin cela ne se fait pas comme ça pour traiter complètement l'eau de Rhône-sud, de telle manière que le taux constaté s'effondre réellement lorsque l'eau est analysée à hauteur de nos robinets, chez nous.

Voilà, nous en sommes là aujourd'hui. Je pourrais évoquer un travail que nous faisons ; vous savez que nous avons créé, nous avons réactivé notre Comité de veille sanitaire pour échanger avec des gens qui sont concernés, des associations sur cette question-là.

Nous sommes en train de réfléchir mais il faut que tout cela soit fondé, possible... peut-être une action dans nos écoles pour participer à cette dilution en mettant des filtres mais c'est en cours de réflexion. Il faut que ça ait du sens, que ce soit à un prix raisonnable. Ce n'est pas quelque chose qui nous est imposé aujourd'hui mais nous avons conduit cette réflexion, sachant que l'idée de la dilution c'est la seule idée qu'on puisse promouvoir aujourd'hui et nous n'avons pas d'autres moyens puisque si nous ne pouvons plus boire l'eau potable qui vient de nos nappes phréatiques ni celle qui est dans les bouteilles plastiques parce qu'il y a des microparticules également, nous ne sommes pas très bien barrés !

Je rappelle que pour toutes ces questions-là, dixit l'ARS, nous sommes sur des principes de précaution puisqu'il n'est pas établi, enfin il n'y a pas d'études sur la base de ces 100 nanogrammes (ou supérieure) ; nous sont autour de 101 nanogrammes quand les analyses sont mauvaises et rien n'indique qu'il y a des impacts directs sur la santé. Il n'y a pas d'études épidémiologiques qui permettent de mesurer l'impact sur la santé, à la différence, j'ai eu l'occasion de le dire, de ce qui est constaté notamment sur les particules fines en ville par exemple. Pour autant, nous prenons cela à cœur, très sérieusement et les syndicats d'eau sont investis.

Mme Isabelle WEULERSSE : Et l'échéance, cela veut dire que l'interconnexion, enfin la dilution avec la Métropole de Lyon se serait prochainement ?

M. Serge BÉRARD : Ce sera assez rapide.

M. Jean-Philippe GILLET : Ce sera assez rapide ; je pense que normalement ce serait en fonctionnement pour mai-juin parce que la connexion se fait à notre niveau, la connexion se fait entre Saint-Genis-Laval et Brignais avec refoulement sur le Château d'eau qui est à la Côte.

M. Serge BÉRARD : Le mélange se fait au Château d'eau.

M. Jean-Philippe GILLET : Les tuyaux et les vannes existaient déjà ; par contre le travail de mise en route consiste...c'était des vannes qui étaient manuelles et elles sont en cours d'automatisation pour être commandées à distance et c'est cela qui fait le délai ; il n'y a pas de travaux d'ingéniering, de travaux à poser mais ça devrait être assez rapide et ça devrait permettre très rapidement d'être en-dessous des 100 nanogrammes/litre sur l'eau distribuée ; assez rapidement je pense, à la fin du semestre.

M. Serge BÉRARD : Ces connexions avaient été imaginées pour justement parer à des situations de crise voire à une pollution grave sur notre eau ; l'eau du SIDESOL pour aller chercher de l'eau ailleurs mais cela peut marcher dans tous les sens d'ailleurs.

M. Jean-Philippe GILLET : Et sur le deuxième axe de traitement donc c'est le fameux investissement sur la zone de captage de Ternay, nous sommes plutôt sur du fin 2025 et 2026 compte tenu des investissements industriels qui sont à réaliser.

Mme Isabelle WEULERSSE : Et on lit d'ailleurs, dans la presse il y avait un article dans « Le Progrès » me semble-t-il où les investissements évoqués étaient quand même extrêmement lourds alors avec un impact sur le prix de l'eau qui pourrait être non négligeable.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui c'est sûr que cela aura un impact mais les actions en justice aussi sont là pour essayer de se faire financer par les sociétés à condition qu'elles soient identifiées comme étant la source de la pollution pour financer mais c'est sûr que ça va mettre un certain temps et je pense que la réalisation de ces outils industriels devra être mis en place avant.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle qu'il y a des sources qui sont assez clairement identifiées ; l'industriel qui a rejeté des PFAS dans l'eau du Rhône. Mais quand nous avons notre eau dans la nappe phréatique, polluée, nous avons du mal à comprendre pourquoi. Il n'y a pas de connexion avec le Rhône donc c'est un sujet sur lequel il y a beaucoup à travailler pour justement comprendre les responsabilités et le pollueur-payeur, ce n'est pas gagné donc...

Par contre, bien entendu, les collectifs se retournent aussi vers l'État ; que va faire l'État par rapport à ça s'il y a ces investissements ? Alors après c'est le contribuable qui va payer à la sortie si les pollueurs ne sont pas identifiés. Je rappelle aussi que les incendies qui ont pu avoir lieu dans la Région, y compris sur notre secteur ; il y en avait eu un aux 7 chemins par exemple et donc un incendie qui est éteint grâce à des produits qui sont pleins de PFAS et la nappe phréatique est dessous. Donc quelles sont les origines ? Je pense qu'il faut être prudent et laisser la justice travailler ; les experts.

Mme Isabelle WEULERSSE : Et sur la nappe du Garon, est-ce qu'il y a des actions qui sont mises en œuvre pour essayer de comprendre d'où viennent justement les PFAS que l'on retrouve dans la nappe ? Ou pas, parce qu'a priori ARKEMA et DAIKIN n'ont pas de lien avec la nappe du Garon.

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant nous essayons de trouver les causes mais il n'y a pas, à ma connaissance, d'étude engagée en tout cas au niveau de l'ARS ou l'État pour comprendre ce qui se passe sur notre nappe phréatique. Après nous pouvons citer beaucoup de causes. Il y a aussi, pourquoi est-ce que nous avons des PFAS dans les œufs ? Il y a aussi la question de l'air ; qu'est-ce qui arrive via l'air ? Donc c'est un sujet très vaste, nous ne sommes qu'au début de la recherche des causes.

Mme Isabelle WEULERSSE : Mais on continue à utiliser quand même l'eau de la nappe du Garon ?

M. Serge BÉRARD : Oui tout à fait parce qu'en règle générale elle est en dessous des normes concernant le niveau des PFAS.

M. Jean-Philippe GILLET : Généralement nous sommes au niveau de la limite voire en-dessous ; quelquefois un peu au-dessus au début mais c'est surtout le fait de mélanger avec la nappe de Ternay, avec le complément, qui avait tendance à nous faire remonter donc là normalement l'interconnexion avec le réseau de la Métropole qui capte au nord de Lyon à Crépieux Charmy et qui a des doses très faibles devrait permettre d'abaisser cette fameuse norme qui est, comme l'a dit Monsieur le Maire, une norme de qualité et pas une norme sanitaire. D'ailleurs l'ARS et les scientifiques travaillent à déterminer une norme sanitaire pour les PFAS.

M. Serge BÉRARD : Merci pour cette question. Nous allons terminer ce Conseil municipal mais je reviens sur un point que nous avons déjà abordé qui est le transfert de compétence que nous avons opéré de l'éclairage public au SIGERLY et des conséquences économiques.

Nous sommes impactés actuellement, l'objectif que nous visions et que nous visons toujours d'ailleurs à travers ce transfert de compétence c'est de se donner les moyens de faire des investissements qui vont nous permettre d'abaisser considérablement la quantité de kilowatts heure que nous utilisons pour l'éclairage public.

En gros, entre l'extinction qui nous a permis d'économiser 30 à 40% de volume et les investissements que l'on commence à réaliser sur les leds, nous espérons diviser par 4, la quantité de kilowatts heure consommée mais tout cela à un prix. Dans le cadre du transfert de compétence, c'est un paquetage le transfert de compétence ; il y a donc mécaniquement une fiscalisation qui suit ce transfert de compétence.

Actuellement, comme vous le savez, le taux de taxe foncière payé par les Brignairots est de l'ordre de 28% je crois sur la partie commune et puis à côté de ça vous avez la Communauté de communes, les syndicats...qui chacun ont leur taux. Le taux des syndicats concernant notamment le SIGERLY est actuellement du fait que nous avons déjà le transfert de compétence de l'enfouissement ; nous étions à 1% pour faire simple et nous avons fait une analyse financière pour voir quel allait être l'impact. Alors il y a aussi là-dedans un paramètre qui n'était pas forcément prévu quand nous avons imaginé le projet et nous sommes plutôt contents d'avoir pris cette décision malgré tout, c'est l'impact de l'augmentation considérable du coût de l'électricité donc diviser par 4 la quantité de kilowatts heure c'est vraiment une nécessité absolue. Nous pensons que c'était vraiment la décision à prendre.

Pour autant, il y a un impact financier et nous raisonnons sur la durée. L'objectif que nous avons et que nous allons appliquer dès cette année, c'est que le taux de syndicats ne dépasse pas 2% et on s'engage à faire en sorte que la commune vienne compenser par des participations à étudier selon...ça peut être sur l'investissement, sur le fonctionnement en fonction de l'évolution de nos investissements d'enfouissement et en leds pour que ce taux reste constant. Ça c'est un engagement que prend l'exécutif pendant la période où l'exécutif conduira cette commune de ne pas le dépasser ; que ce taux-là, même si c'est un taux qui est un taux syndical, qui n'est pas un taux communal, on peut quand même agir dessus en participant sur l'investissement et sur le fonctionnement.

Il n'y aura pas de délibération puisque la délibération portait sur le transfert de compétence et la fiscalité attachée. En revanche, la moindre des choses c'est quand même de vous...nous avons eu des échanges à ce sujet et je tenais à vous dire quelle était notre politique en la matière pour être tout à fait transparent. Si vous voulez que l'on approfondisse le sujet, avoir des éléments plus précis, je vous propose que l'on se voie dans le cadre de Commissions ou que l'on regarde ça avec des éléments puisque le dossier est assez complexe et ce serait un peu submerger tout le monde à cette heure que de rentrer dans le détail des chiffres. Ce qui importe c'est le niveau de taux que l'on ne veut pas dépasser et qui nous paraît raisonnable à une période où, comme vous le savez, la commune prend alors pour le coup sans fiscalisation 400 000 €, c'est ce qu'on estime, de coût de gaz supplémentaire cette année puisque nous l'avons ramené à notre fiscalisation, à nos taux et cela représente 2%, rien que ces 400 000 € de gaz.

Mme Valérie GRILLON : Monsieur le Maire, j'ai une information à faire concernant un dossier. Un

rapport que nous avons vu au mois de septembre sur une société, sur la rue de l'Industrie pour lequel nous avons délibéré pour son inscription dans l'inscription classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et qui devait être soumis à la Préfecture, donc il y a eu un retour de la Préfecture et la Préfecture nous demande de vous informer : vous allez recevoir un document précisant que cette société rentre bien dans le cadre d'un ICPE et qu'elle est enregistrée.

Donc nous devons faire une information officielle en Conseil municipal pour dire que vous allez recevoir ce document vous informant que cette société rentre bien dans un cadre d'ICPE et qu'elle est classée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme GRILLON. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose de lever la séance et je vous souhaite une bonne soirée. Merci à tous.

La séance est levée à 21 h 58

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2024	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 15 avril 2024  Mairie Brignais 530-Brignais Par le Maire Anne-Cécile ROUANET Adjointe déléguée
Christiane CONSTANT (Secrétaire du Conseil municipal du 20 mars 2024)	Le 15 avril 2024 
Mise en ligne le : 16 avril 2024	